

Appui aux petits agriculteurs/trices affectés par l'ouragan Matthew pour contribuer à la réussite de la saison agricole de printemps 2017

APPEL D'OFFRE OUVERT POUR ACHAT DE SEMENCES

I- Mise en contexte

Du 03 au 05 octobre, Haïti a été balayé par les vents de l'ouragan Matthew soufflant jusqu'à 265 km / h avec l'œil de l'ouragan passant sur la côte sud-ouest d'Haïti. On estime entre 750 000 et 1,41 million de personnes auraient été affectées par le passage de l'ouragan Matthew selon les données publiées par les principales agences de l'Etat et des Nations Unies.. Cet événement a occasionné le déplacement de 175 000 personnes logées dans 224 centres d'évacuation répartis entre 4 départements du pays. Les dommages et pertes dans le secteur agricole ont été évalués à 573 millions de dollars américains avec des pertes énormes de bétail (600,000 dans le Sud), de cultures vivrières, d'arbres fruitiers et de matériels de pêche.

Oxfam, dans sa mission de contribuer à un monde plus juste en adressant les facteurs et conditions de vulnérabilité des plus pauvres, appuie les familles affectées par l'ouragan Matthew de sorte qu'elles puissent réactiver leurs moyens d'existence et protéger durablement leurs acquis face aux chocs futurs. Dans le cadre de son programme de réponse à l'ouragan, Oxfam cherche à identifier des fournisseurs répondant aux critères les plus appropriés pour la fourniture de semences afin d'établir un contrat d'approvisionnement. A cet effet, Oxfam invite les soumissionnaires intéressés à présenter une offre portant sur les lots suivants :

Lot 1 : semences pour la commune d'Anse-Rouge

Lot 2 : semences pour le département du Sud

Veuillez vous référer aux points sur les spécifications des lots de semences demandées.

II- Considérations éthiques

Le soumissionnaire/fournisseur s'abstiendra de déclaration publique sur le projet sans autorisation préalable d'Oxfam.

Le soumissionnaire/fournisseur ne peut pas engager Oxfam avant l'accord écrit préalable de ce dernier. Le soumissionnaire/fournisseur ne peut pas accepter des paiements de la part d'Oxfam et Maams qui ne figurent pas dans le contrat d'achat.

Le soumissionnaire ne peut en aucun cas et cela maintenant et dans le passé, être engagé dans des pratiques de corruption, de fraude, collusion, coercition.

Le soumissionnaire/fournisseur et ses sous-traitants éventuels respecteront la législation sociale en ce qui concerne entre autre : le respect des droits sociaux, des conditions de travail de base, ainsi que du respect de l'environnement. Le soumissionnaire/fournisseur et ses sous-traitants s'engagent à n'employer à aucun moment le travail des enfants.

III- Critères de sélection et d'octroi

Le choix du soumissionnaire-fournisseur ne sera pas nécessairement fondé sur le seul critère du prix le plus intéressant. Lors de la sélection, seront pris en considération :

- Le prix/unité des différents produits indiqués au point IV du présent document relatif aux spécifications des semences demandées
- La durée de validité des prix que vous proposez
- les quantités disponibles à fournir,
- Les résultats des tests de germination,
- les délais de livraison après réception du bon de commande,
- la qualité des intrants,
- les sites de livraison,
- la fiabilité/réputation du fournisseur et son expérience dans l'exécution de contrats similaires,
- l'acceptation de l'ensemble des clauses proposées dans l'appel d'offre.

Le respect du délai de livraison convenu entre Oxfam et le soumissionnaire est de la plus haute importance pour atteindre les objectifs fixés par notre programme et aider les agriculteurs/trices à réussir la campagne agricole de printemps. En ce sens, Oxfam se réserve le droit d'appliquer des pénalités qui seront indiquées dans le contrat ou même de résilier le contrat, après un avertissement.

Toutes ces informations devront être clairement indiquées dans le document d'offre qui sera soumis à Oxfam.

Le contrat ne sera octroyé qu'à l'offre la plus économiquement avantageuse (meilleur rapport qualité/prix) sur la base du total des points obtenus pour les critères qualitatifs et le prix.

IV- Spécifications techniques des semences demandées

Lot 1 : Avec pour site de livraison : Bureau d'Oxfam à Anse-Rouge, Avenue Jean-Rabel, centre-ville.

ACHAT DE SEMENCES - Anse-Rouge				
	Calcul pour un bénéficiaire			
Spécifications	variété	Type de semence	Unité	Quantités demandées
Poireau	Westar	Semence	lbs	70.00
Echalotte	Local	Bulbe	Makonne	100.00
Choux KK Cross	KK cros	semence	gr	2,250.00
Piment Habanero	Habanero	semence	lbs	43.75
Mais	Chicken Corn	semence	Kilo	375.00
Patate douce	Plezi Karoge	bouture	bouture	60,000.00
Sorgho	2 kabes	semence	kilo	93.75
Pois-souche local	Local(Bese ba)	semence	kilo	350.00

Lot 2 : pour site de livraison : Warehouse d'Oxfam à Camp-Perrin,

ACHAT DE SEMENCES - Sud				
Calcul pour un bénéficiaire				
Spécifications	variété	Type de semence	Unité	Quantités demandées
Mais	Chicken Corn	semences	Kilo	5,000.00
Pois congo	variété locale (gwo ponyet)	semences	Kilo	5,000.00
Haricot	DPC 40 ou Tamazou lapa	semences	Kilo	5,000.00
Patate douce	variété locale	bouture	bouture	500,000.00
Manioc	CMC 40 (FAO)	bouture	bouture	300,000.00

V- Prix

Les prix de l'appel d'offres doivent être indiqués en devise : Dollars américains.

Les prix doivent être nets, c'est-à-dire, inclure le service, le transport sur le lieu de livraison, le chargement et le déchargement ainsi que toutes les taxes que le soumissionnaire pourrait être amené à payer auprès des autorités compétentes du pays.

VI- Echantillon

Dans le cadre du processus d'évaluation des offres, les soumissionnaires devront fournir à Oxfam un échantillon pour chaque produit du ou des lots pour lesquels ils soumettent une offre à Oxfam. La pureté spécifique, la teneur en eau, la faculté germinative et au besoin, la viabilité.

VII- Emballage et Marquage

L'emballage doit éviter les dommages dus au transport et protéger des intempéries. Il doit être approprié à la nature du produit (taille, poids, humidité...). Les coûts d'emballage doivent être pris en compte dans le prix du document d'offres soumis à Oxfam. Chaque produit devra être clairement indiqué par le fournisseur.

VIII- Délai de livraison et Paiement

Les produits devront être livrés dans un délai ne dépassant pas 10 jours calendaires après réception du bon de commande ;

Le paiement se fait en intégralité d'un versement unique, au maximum 15 jours après que la livraison ait été complétée. Les avances sur paiement ne sont pas autorisées.

Le mode de paiement priorisé est l'émission de chèque

Les fournisseurs intéressés sont priés d'envoyer leurs offres au Bureau d'Oxfam à Pétionville, au no 3, Pelerin 2A, Route de Kenscoff.

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez adresser vos correspondances à Ricardo Celeste. (email : rceleste@oxfamintermon.org).